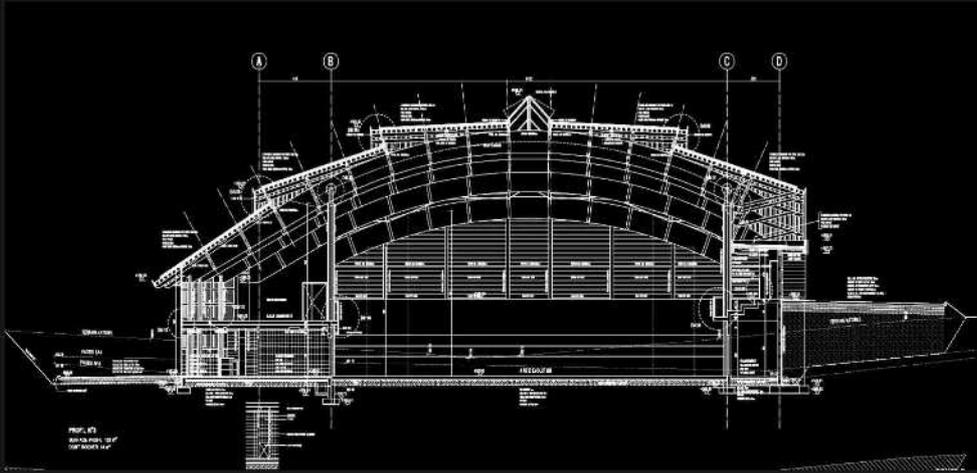


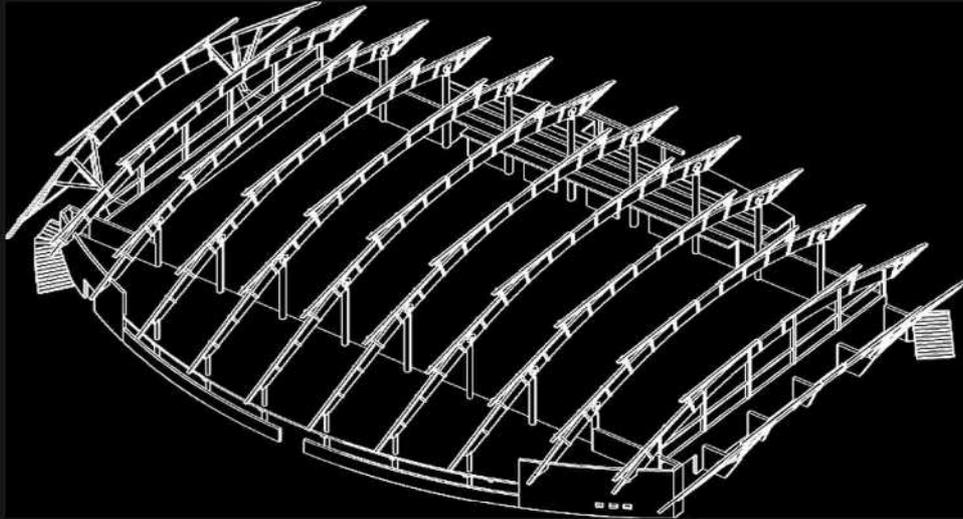
Architecture
Environnementale
en Rhône-Alpes

7

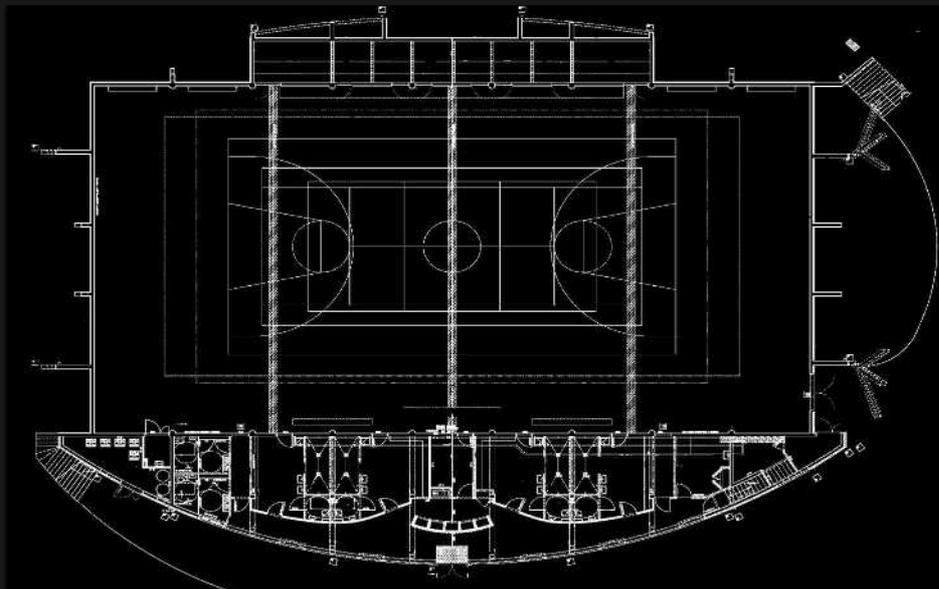
Création d'une salle de sports
sur la commune de Saint Genest Lerpt



Coupe transversale



Structure du toit



Plan du Niveau 0

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet se situe dans le vaste parc sportif ou stade Etienne Berger situé au centre de la commune.

Cet équipement est situé à proximité des autres équipements sportifs:

- terrain d'honneur de football en gazon, avec une piste d'athlétisme périphérique,
- terrain de football en stabilisé qui surplombe le gymnase.

La parcelle surplombe le terrain d'honneur. Elle s'inscrit, d'ouest en est, entre le terrain de football en stabilisé et le boulevard du Minois et, du nord au sud, entre un étang qui borde le lotissement et un talus arboré qui borde le terrain d'honneur.

ORIENTATION

La salle de sports s'ouvre largement au Nord-est, face à l'espace vert, la façade vitrée offrant lumière et vue sans effet de surchauffe d'été. Les vestiaires sont accessibles par un hall dissocié de l'accueil du public. L'entrée des sportifs est située au niveau de la grande salle, en façade Sud Ouest alors que les gradins sont surélevés et accessible sur la façade Nord Est, au niveau du sol naturel.

Création d'une salle de sports
sur la commune de St Genest Lerpt

Maître d'Ouvrage : Commune de St Genest Lerpt





IMPLANTATION DANS LE SITE

Son implantation est située en recul de l'alignement, créant une rupture avec le tissu construit de la commune, et offrant une vue sur le futur aménagement du parc du Minois.

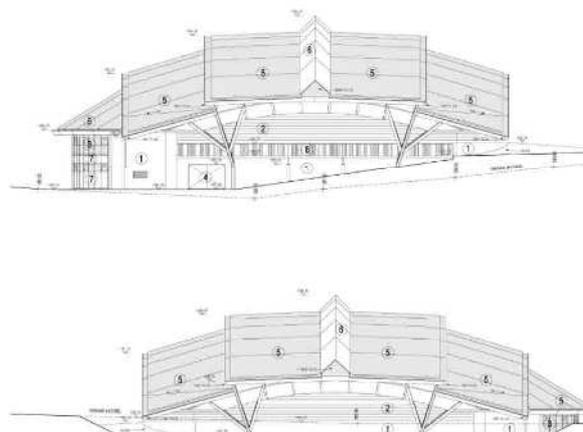
L'implantation du projet est définie par :

- l'orientation Nord Est de la grande partie vitrée
- l'encaissement maximum du bâtiment afin de diminuer sa masse imposante, notamment depuis la vue depuis le château.
- l'exploitation du talweg pour créer cet encaissement.
- l'accès par le Sud pour dissocier les accès véhicules des accès piétonniers au parc du minois.

L'ensemble des arbres centenaires est conservé.

La proximité des habitations du lotissement du minois fait l'objet d'une attention particulière. Le projet est partiellement enterré, afin de limiter son impact visuel. Les accès au gymnase sont réalisés dans la partie sud du terrain, afin d'éviter les gênes sonores. Les accès des sportifs se font en contrebas du terrain, les nuisances acoustiques des conversations en entrée ou sortie de manifestations sportives étant ainsi évitées.

L'accès au parking se fait depuis l'angle Sud-est de la parcelle. Cet accès sera commun au futur parking qui sera créé pour desservir le parc du Minois. Seuls des circulations piétonnes sont aménagées dans la partie Nord-ouest jouxtant le lotissement.





L'édifice est dimensionné en fonction des règles d'homologation des activités visées, c'est à dire, compétition sportive de handball, basket, volley et de tennis en public.

Le volume libre intérieur de la salle de sports se développe sous une vaste charpente cintrée en bois massif. Cet important volume est encadré partiellement par des locaux divers et de circulations en simple plain-pied dont le volume moindre vient en contrefort sur le volume principal.

La toiture du bâtiment principal abritant la salle de sports se compose d'une coque longiligne dont l'axe principal est marqué par une verrière coupant ce volume en deux parties distinctes. La couverture est réalisée en membrane avec une teinte bleu s'intégrant à l'environnement

Les gradins sont situés dans un petit volume qui s'abrite lui même sous ce vaste toit.

Les menuiseries sont réalisées en bois teint naturel pour les châssis fixes. Les ouvrants seront en métal, de teinte très foncée. Il s'agit, en grande partie de baies fixes autorisant un bon éclairage naturel. Leur implantation est radicale, afin de parer à l'ensoleillement d'été dans la grande salle.













Intégration du bâtiment dans le site, en utilisant le fond du talweg.

Béton autoplaçant évitant les aiguilles vibrantes et les huiles de décoffrage.

Charpente en bois de pays: 145 m³ et en BLC: 132 m³ soit un ratio total de 0.13m³/m² de surface utile, permettant un stockage de 180 T/CO₂ dans la structure.

Eclairage naturel en façade nord et zénithal.

Pas de faux plafond en toiture de la salle évitant l'utilisation de fibres minérales.

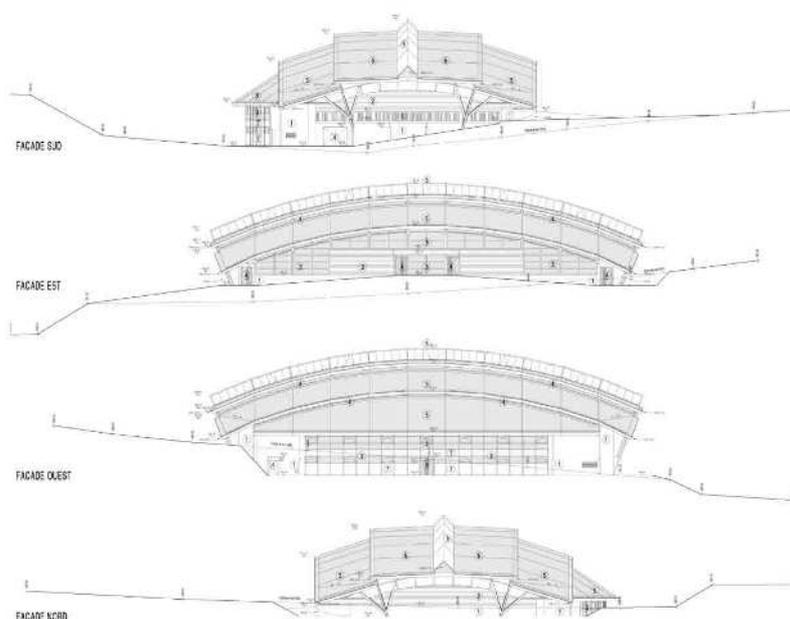
Plancher chauffant dans la dalle évitant de chauffer l'air ambiant et agissant par rayonnement (économie d'énergie).

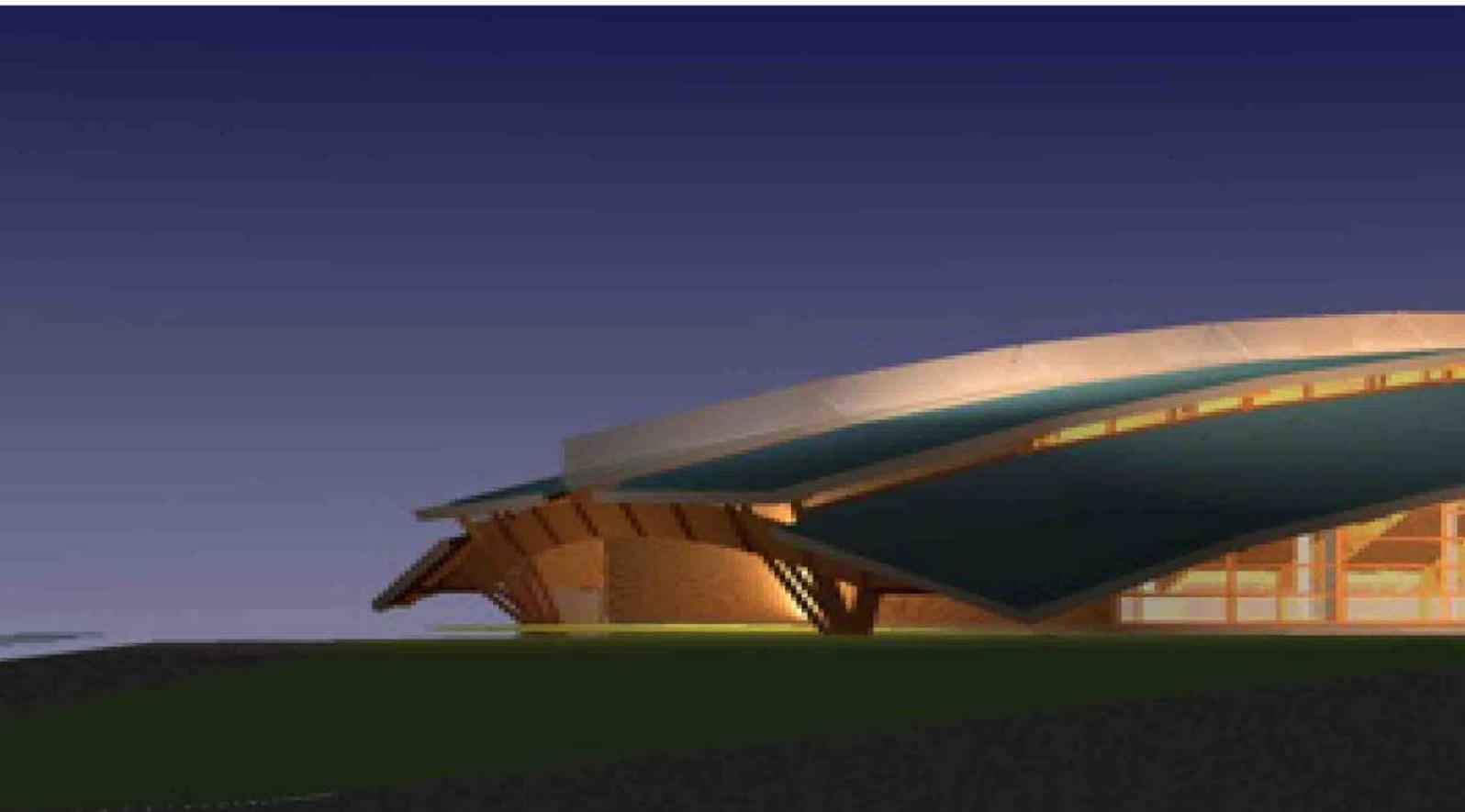
Eclairage fluorescent modulable.

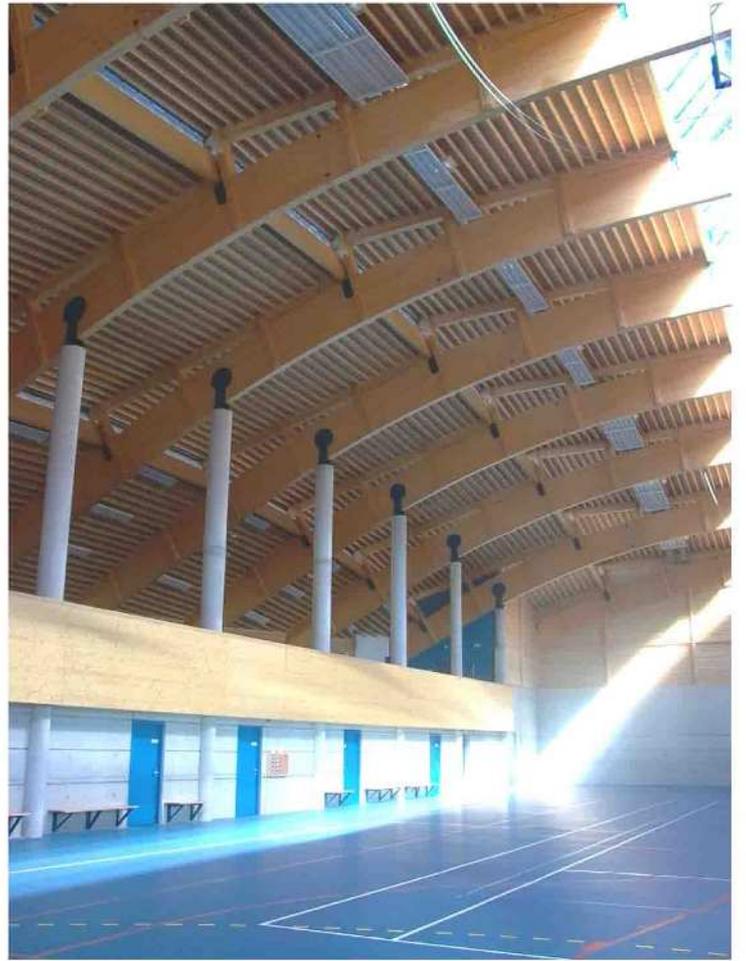
Gestion des déchets de chantier et préfabrication sur une trame de 1.20m évitant les déchets

Emission de CO₂ pour l'élévation de la structure en béton: 163 T/CO₂.

En conclusion: le bilan de la construction vis-à-vis de l'effet de serre est pratiquement équilibré

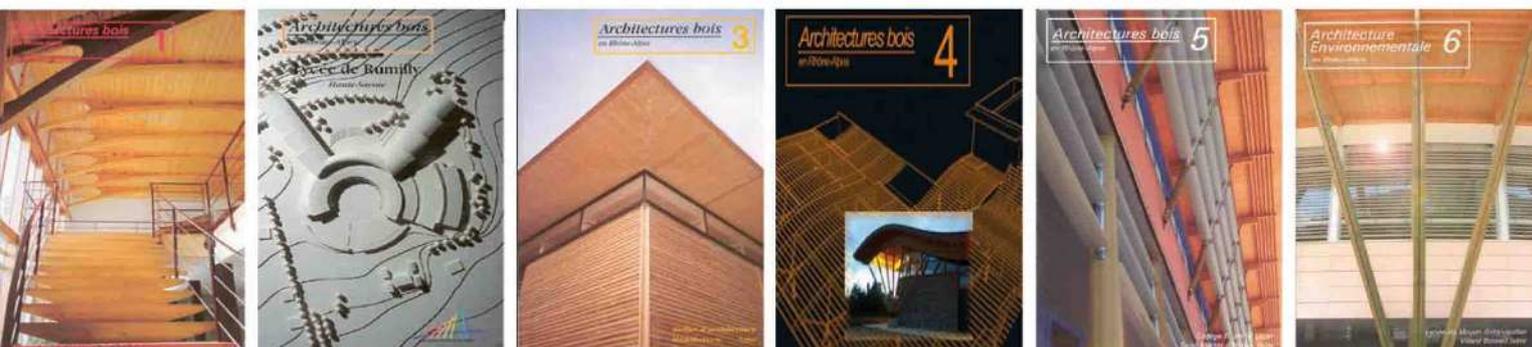












Dominique MOLARD
Architecte densais
Maîtrise de spécialisation construction bois EPFL
Membre " Inter Forêt Bois 42", " Fédération Interprofessionnelle du Bois en Rhône Alpes", " Ingénierie Bois Construction"



Jacqueline MOLARD
Collaboratrice
Secrétariat - Comptabilité
Communication



Christian PUPIER
Architecte DPLG



Catherine CHARVON
Ingénieur génie civil CUST Clermont Ferrand.
Maîtrise de spécialisation construction bois EPFL
Membre "Ingenierie Bois Construction"



Joël MOUNIER
Economiste OPQTEC



Données Techniques:

- Maître d'ouvrage:
Commune de St Genest Lerpt
- Surface: 1 956m²
- Début des travaux: juin 2003
- Date livraison: août 2004
- Montant des travaux: 1 885 928 €
- Mission: de base + EXE
- D.Molard architecte mandataire.



ARCHIPENTE
2 rue du repos 42600 MONTBRISON
archipente@wanadoo.fr
www.archipente.com
Tel: 04 77 96 30 60 Fax: 04 77 58 57 56

LIGNALITHE
2 rue du repos 42600 MONTBRISON
lignallithe@wanadoo.fr
www.lignallithe.com
Tel: 04 77 96 30 63 Fax: 04 77 58 57 56

